



# COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE

## QUIMPERLE OUEST

Réunion du mardi 1<sup>er</sup> mars 2016 au Mille-club.

### Les élus présents :

Mickaël QUERNEZ, Maire

Pascale DOUINEAU, adjointe à la Vie associative, Jumelages et Coopérations, Egalité femmes-hommes

Michel FORGET, adjoint à la Politique de la Ville et l'environnement

Gérard JAMBOU, conseiller municipal délégué aux travaux

Isabelle BALTUS, référente de quartier

### *•Présentation de l'ordre du jour et rappel du but et du fonctionnement des réunions de quartier.*

---

**But :** Favoriser les rencontres entre habitants et contribuer à renforcer le lien social au sein du quartier. Lieu d'écoute, d'échanges et d'informations.

**Fonctionnement :** 2 rencontres par an : une en février/mars dans le quartier et l'autre en juin pour l'ensemble des quartiers au Coat-Kaër.

*Possibilité d'une 3<sup>ème</sup> rencontre dans le quartier en septembre/octobre*

### *•Présentation du DOB (questions financières et fiscales) par Monsieur le Maire.*

---

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) s'est tenu lors du conseil Municipal du 03/02/16. Il a donné lieu à 3H30 d'échanges.

Le Budget sera soumis au vote lors du Conseil Municipal du 23/03/16.

Ces réunions de quartier ont lieu en ce moment car il y a un mois entre le Débat d'Orientation Budgétaire et le vote du budget, donc il est encore possible prendre en compte un certain nombre de demandes et considérations des citoyens.

M.Le Maire invite les personnes présentes à assister aux conseils municipaux ; ils sont ouverts au public. A chaque fin de séance, le quart d'heure citoyen permet d'interpeller publiquement le Maire et l'ensemble du Conseil Municipal sur des questions diverses.

Concernant la situation financière de la Ville, il n'y a pas de changement par rapport à 2015, c'est-à-dire que les conditions restent aussi délicates.

Rappel : Le pacte de stabilité voté fin 2014 exige des 3 fonctions publiques (d'Etat, hospitalière et collectivités) un effort financier de 51 milliards d'euros ; cela se traduit pour la ville de Quimperlé par une réduction des dotations de 2 millions d'euros.

La gestion de notre collectivité passe par la maîtrise globale de toutes les dépenses de fonctionnement pour faire des économies sans baisser le niveau de service public. Cela

peut se résumer ainsi : faire aussi bien mais avec moins.

C'est le cas notamment avec les dépenses de personnel, qui représentent 56 à 58 % des dépenses de fonctionnement.

Cette année, elles n'ont augmenté que de 50 000€ pour un total de 7,450 millions d'euros.

Il s'agit donc d'une véritable maîtrise. Il a fallu, pour cela, ne pas compenser 5 des 9 départs à la retraite d'agents de la Ville. Cela oblige à beaucoup de discussions avec les agents et une réorganisation des services.

Ainsi 10 services ont déjà été revus. Le critère principal est d'améliorer les conditions de travail des agents afin de s'assurer d'un meilleur vécu de la charge de travail pouvant être accrue.

Les dépenses du quotidien ont, quant à elles, diminué de 5%.

L'engagement pris de ne pas augmenter le taux des impôts signifie qu'il n'y aura pas de recettes supplémentaires de ce côté-là. Or, actuellement, il n'y a pas de dynamique des bases. Quimperlé a en effet perdu 91 habitants cette année. Cela s'explique par le fait que le PLU était en révision. Les promoteurs ne prenaient alors pas le risque de lancer de nouveaux programmes immobiliers.

Le PLU est désormais adopté ; des projets s'initient dont nous verrons l'impact dans 4 à 5 ans. En gagnant des habitants, cela permettra d'augmenter les recettes et d'assurer un dynamisme d'investissement.

Concernant la gestion patrimoniale, la cession de la moitié de Kerjégu au Conseil Départemental pour 400000€ va permettre d'assurer les travaux à faire en urgence. Il reste par ailleurs quelques biens municipaux qui n'ont pas d'utilité pour le Service Public à céder.

Il faut continuer à investir de manière linéaire, tout le temps tout en gardant les capacités d'investir pour le mandat suivant. Pour s'en assurer, un plan pluriannuel d'investissement (PPI) a été construit.

Le PPI prévoit 2 années difficiles en 2017 et 2018 en raison des grands projets structurants déjà lancés : le gymnase de Kerjouanneau, le Pôle d'Echange Multimodal avec le rond-point du pont de Moëlan et l'Hôpital Frémeur. Durant ces 2 années, aucun nouvel investissement ne sera possible.

En revanche, le complexe tennistique (les 3 courts extérieurs) et le terrain de football synthétique ont pu être faits dès 2015.

En fin de mandat, la Ville retrouvera la possibilité de réinvestir.

Autre sujet à prendre en compte : les travaux liés aux inondations, d'une ampleur difficile à appréhender en début de mandat. Il s'agit d'un montant de 3 millions d'euros entre les domaines public et privé, dont 400 à 500 000€ pour la Ville.

Toutes ces considérations ont pour effet que 2 projets importants, faisant partie des promesses électorales, ne pourront pas être réalisés : la restructuration globale du complexe tennistique (seule une étude est prévue) et la Maison des Arts et de la Culture (Conservatoire de Musique et de Danse et salle de spectacle de jauge raisonnable en complément du Coat-Kaër).

Pour la Maison des Arts et de la Culture, l'intercommunalité s'en chargera puisque le transfert de compétences concernant le Conservatoire se fera au 1<sup>er</sup> janvier 2017 avec la volonté de porter ce projet à la place de la Ville. Il n'y a donc pas d'abandon sur le fond.

Il est logique que les projets structurants majeurs soient portés par le Territoire. A ce sujet, le vote du Pacte financier et fiscal (qui a lieu le 25/02/16) va permettre de reconnaître les charges de centralité.

Dans le cas du Conservatoire, il est fréquenté à 60% par des quimperlois et 40% de

non quimperlois. Actuellement, la ville assure seule les dépenses (100%). Lors du transfert, 40% des dépenses seront assurées par la communauté d'agglomération. Cela signifie donc 150 à 160 000€ de dépenses en moins pour la Ville.

### ***• Bilan 2015 des travaux par Gérard Jambou délégué à la voirie.***

---

#### **Rue des Magnolias :**

Reprise des eaux pluviales : il faudrait tirer 80 mètres de tuyaux pour le raccordement vers le bas de la rue. Le coût des travaux est assez élevé, une économie devra être trouvée afin de faire ces travaux en 2016.

#### **Cité de Kerhors :**

Revoir le carrefour Allée Victor Schoelcher : les travaux seront envisagés en 2017 à la fin des travaux de constructions des bureaux et du lotissement.

#### **Petit Kervail :**

Le passage clouté a été refait, il reste à voir la question du stationnement des camions le long des trottoirs, il est envisagé de disposer des plots afin de réduire ce stationnement.

#### **Impasse de Kernigan :**

Les travaux d'enrobé ne pourront pas être réalisés en 2016.

#### **Kersquine et Kerglienne**

Les éclairages de ces rues ont été revus.

#### **Rue Nelson Mandela :**

Le marquage au sol de stationnement unilatéral a été réalisé.

La question d'un demi-tour devant la caserne des pompiers n'est pas envisagée.

#### **Au niveau de l'IME :**

Travaux d'accessibilité de l'arrêt de bus.

#### **Stade Jean Charter :**

Réalisation d'un terrain de football en synthétique.

### ***• Travaux 2016 à venir dans le quartier.***

---

Aménagement d'un cheminement entre le giratoire de Trélivalaire et l'impasse de Trélivalaire sur le côté gauche de la rue en passant par l'ancienne discothèque, plus un giratoire au niveau de la rue Gasnier de Fresne qui mène à la déchetterie.

A la question de la continuité de cheminement, il est répondu qu'il a été privilégié d'aménager un site à l'écart des voies de circulation pour plus de sécurité.

Il est rappelé que le projet global et idéal serait un aménagement complet du site du rondpoint des plages au rond-point Mendes France avec des trottoirs et une piste vélos. Le coût de ce projet est d'environ 600 000 €, compte-tenu du contexte budgétaire on va faire les travaux au fur et à mesure.

L'urbanisation de la cité doit être accompagnée, ainsi la question de l'aménagement du lotissement de Kerhor doit être posée. Le maire a rencontré une association de propriétaires de ce lotissement et va rencontrer également le promoteur de ce projet. En effet, des enjeux de sécurité sont mis à jour, dus notamment à la vitesse et au nombre important de véhicules empruntant les rues du lotissement. Il va falloir réaliser des travaux pour sécuriser le site, travaux qui sont de la responsabilité du promoteur.

En règle générale, le maire constate que si les automobilistes étaient plus respectueux du code de la route il n'y aurait pas besoin de faire autant de dépenses publiques pour limiter notamment la vitesse des voitures.

Le maire indique qu'il est prévu au budget un marché d'étude de 42 000 € pour définir un plan global de déplacement dans la ville de Quimperlé, à savoir la prise en compte des logiques de déplacement sous 2 ans. En attendant d'avoir ce plan il faut cependant faire des travaux d'aménagement.

#### **Rue Massenet :**

Mise en sens unique pour plus de sécurité.

Suppression du tourne à gauche pour aller à Leclerc Bricolage

#### **Eco pâturage sur les coteaux de Kerbertrand**

Compte-tenu du problème d'accessibilité pour les engins qui doivent entretenir le site il a été décidé d'y installer des chèvres et des vaches pour entretenir les coteaux. Ce même système de pâturage sera mis en place près des services techniques.

### ***• La parole aux habitants.***

---

#### **La vitesse des voitures en ville :**

Globalement sur la ville il est prévu pour ralentir la vitesse de créer soit des ronds-points (St James) soit de faire des chicanes ou ralentisseurs (route d'Arzano).

La route de Pont Aven étant une route départementale on ne peut y construire un ralentisseur.

#### **Impasse de Trélivalaire :**

L'aménagement de cette portion de route est-elle prévue (absence de trottoirs) ?

Réponse : on devra attendre pour faire des trottoirs, pas prévu au budget 2016.

Les habitants de ce secteur souhaitent une alternative à la voiture, déplacement à vélo ou à pied et un cheminement aménagé en ligne droite.

Il serait souhaitable d'installer 1 ou 2 panneaux de limitation de vitesse à 50 km/h et un radar pédagogique permanent.

La mairie va prendre en compte cette demande.

#### **Rue du Pays de Galle :**

Est-il prévu un ralentisseur dans cette rue fréquentée par les cars scolaires et les camions ?

Réponse : quand le giratoire de Trélivalaire sera réalisé, la situation devrait s'améliorer.

Le chemin piétonnier au niveau du drive de Leclerc, vers Vulco et Novalis va être

achevé.

**Rues des Tonneliers et des Lavandières :**

Le petit chemin entre ces deux rues sera stabilisé, pas d'enrobé.

**Rue des Tisserands :**

A la question de faire un parking en lieu et place d'une maison en état de délabrement, le maire répond qu'une partie du secteur du Beaubois a été construit sur des cavités souterraines et que 2 maisons sont menacées d'écroulement dont celle citée. Cette maison va donc être acquise par la municipalité et démolie et ce lieu deviendra un espace vert.

**Impasse d'Irlande :**

Question des containers à Coat Dero, près de l'impasse d'Irlande : les personnes viennent en voiture déposer leurs sacs poubelles et l'espace devient une petite déchetterie, l'accès à ces containers pourrait-il être limité aux seuls habitants du quartier ?

Réponse : Les containers sont collectifs et donc en libre accès. Le maire indique que si le tri sélectif a augmenté en volume, la qualité de ce tri est en baisse sensible (20 % de refus en déchetterie), la communauté de communes va relancer une campagne de sensibilisation sur ce sujet.

**Lotissement de la Lisière Boisée :**

Il est demandé des containers supplémentaires ou un ramassage supplémentaire. La répartition des containers sur le secteur pourrait être optimisée semble-t-il.

**Rue Ambroise Paré :**

Les containers se retrouvent parfois sur la rue, la mairie va installer des claustras autour des containers.

Le civisme des habitants est à nouveau évoqué, en effet on s'aperçoit parfois que lorsque les containers sont mis à l'abri des regards (claustras), les lieux peuvent devenir des dépôts sauvages de déchets.

L'adjoint aux travaux rappelle que depuis le début du mandat, 30 claustras ont été posés par la ville pour embellir les dépôts de containers.

**Devenir de la boîte de nuit :**

Des discussions sont en cours entre le propriétaire, la mairie et l'intercommunalité.

**Chemin de Kergoler à la piscine :**

L'éclairage a été revu mais il n'y a toujours pas de trottoirs, par temps de pluie le passage est boueux.

**Coq et poules en lotissement :**

Le maire rappelle qu'il existe une législation précise concernant la détention d'animaux en lotissement, les personnes peuvent avoir des renseignements auprès de la police municipale.

**Rue Jean Jezequel :**

Cette rue est dangereuse, accident de voitures dans les murs.

**Zone de Kerroch :**

Un camion frigorifique stationné sur le parking et dont le frigo tourne la nuit est, selon

l'orientation des vents, bien audible du lotissement.

**Rond-point des plages :**

Les trottoirs sont recouverts de mousse

**Rue des Magnolias :** problème des eaux pluviales qui stagnent en bas de la rue (cf bilan des travaux 2015).

Les impasses vont-elles être goudronnées ? La domanialité va être vérifiée, la mairie n'intervient pas sur le domaine privé.

**Ecole Kersquine :** des barrières pourraient-elles être installées devant l'école pour éviter que les enfants aillent sur la route.

Réponse : on va regarder la faisabilité, cependant le maire indique que l'on demande beaucoup de barrières devant les écoles, il va falloir dialoguer avec les écoles.

Il est signalé que des voitures stationnent dans le virage devant l'école Kersquine pour déposer les enfants ce qui est dangereux, un policier municipal pourrait-il être présent sur les lieux.

Le maire rappelle qu'il y a 2 policiers municipaux à Quimperlé, ce fait va leur être signalé.

**Lotissement de la lisière boisée :**

Le maire rappelle que dans un lotissement la reprise des voiries peut être faite par la commune mais il n'y a pas de reprise des espaces verts, il dit également que l'entretien des bassins d'orage est à la charge des co-lotisseurs, la commune est très attentive à cet entretien qui entre dans le processus de lutte contre les inondations.

Un seul terrain n'a pas été vendu dans ce lotissement, à la question de la possibilité d'achat par la mairie pour en faire un potager partagé, l'adjoint à l'urbanisme répond qu'une maison peut être construite sur ce lot, il précise que dans un lotissement on ne peut faire que des maisons et qu'une reprise ne peut s'exercer que 10 ans après la création du lotissement.

**Stationnement Rue Lulli :**

Les voitures des propriétaires ou locataires sont souvent stationnées sur les trottoirs, elles pourront être verbalisées. Les habitants de cette rue signalent qu'il n'y a pas assez de places de stationnement dans le secteur.

**Rue Jacqueline Anriol :**

Entretien de la rue et aménagement paysagers.

**La question des Choucas :**

Les habitants évoquent la prolifération des Choucas qui envahissent le quartier et bouchent les conduits de cheminées ce qui peut être dangereux. Le maire est conscient que ce sujet présente une vraie difficulté. Un rapport avec comptage des Choucas a été adressé à la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer) afin d'obtenir une autorisation d'éradication pour ces oiseaux dont l'espèce est protégé.

**•Campagne incivilités :**

---

Une question sur les déjections canines fait la transition idéale pour faire un point sur la campagne « incivilités et propreté » initiée en 2015 lors des premières rencontres de quartier.

Un groupe de travail de 25 personnes constitué d'habitants des quartiers, des services de la ville, de la communauté de communes, des élus référents de quartier s'est réuni 3 fois en 2015 pour réfléchir à la mise en place de la campagne « incivilités et propreté ».

Trois visuels et des flyers ont été conçus pour rappeler les principales règles de propreté : ne pas jeter de papiers ou mégots sur la voie publique, ramasser les déjections canines.

Des panneaux mobiles sur ces sujets sont également installés dans les endroits les plus sales de la ville et sur les espaces verts.

Un canisite a été créé place des écoles, et deux autres le seront dans le courant de l'année, au Bel Air et sur le site de l'Abbaye Blanche.

La prochaine campagne questionnera sur la vitesse et le stationnement des voitures sur les trottoirs. Un nouveau groupe de travail sera mis en place pour travailler sur le sujet, les habitants sont invités à s'inscrire dans cette démarche. Un état des lieux sur le stationnement a déjà été fait par la police municipale.

La prochaine réunion inter quartiers se tiendra le 17 juin au Coat-Kaër.

Voici les habitants qui souhaitent participer à la mise en place de la campagne :

Louis RAVENEL, Anne-Marie POCHER, Julien CAILLET, Franck CARRIOU, Adeline BESSE.